



COMMUNE DE TOURRETTES

DEPARTEMENT DU VAR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le Huit Avril,

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal 25 mars 2019

Secrétaire de séance : Sylvie ALLEG

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 22 - Votes pour : 22 - Votes contre : 0 - Abstention : 0 - Votes blancs ou nuls : 0

Etaients présents M. AUFFRET - G. BARRA - J.L. GIRAUD, **Adjoint**
S. ALLEG - J-M. BAGNIS - N. BARRECA - S. BEURRIER - A. DUBOIS - A. PELLEGRINO -
J. HENSELER - N. PERRICHON - A. RASKIN - J.C. SANSONI **Conseillers Municipaux**

Absents excusés : R. AUBAULT (pouvoir à A. PELLEGRINO) - J. RAYNAUD (pouvoir à C. BOUGE) - E. MENUT (pouvoir à J-L. GIRAUD) - J. TOCQUER (pouvoir à J. HENSELER) - N. DEDULLE (pouvoir à S. ALLEG) - M. RAYNAUD (pouvoir à G. BARRA) - S. LELUIN (pouvoir à S. BEURRIER) - C. LUBRANO LAVADERA (pouvoir à M. AUFFRET)

Absente non excusée : A-M. GAUBERTI

PRODUIT AMENDES DE POLICE - VOIRIES COMMUNALES AMENAGEMENT EN MATIERE DE SECURITE

M. le Maire précise :

VU l'article R2334-12 du CGCT,

VU le courrier du Conseil Départemental 83 du 9 mars 2018,

CONSIDERANT qu'il convient comme chaque année de solliciter le Conseil Départemental 83, pour bénéficier de l'attribution de crédits provenant des amendes de police,

CONSIDERANT que peuvent bénéficier de ces crédits, les communes de moins de 10.000 habitants pour des opérations d'aménagement et de sécurisation des points d'arrêts, la sécurisation des cheminements piétons et l'amélioration des stationnements à proximité des établissements scolaires et l'aménagement du covoiturage,

CONSIDERANT que la commune de Tourrettes veut installer 3 radars pédagogiques, 2 sur la route de la Grande Bastide, qui dessert les écoles et un radar pédagogique au niveau du chemin du Pavillon,

Cette demande permettra de sensibiliser les conducteurs à leur vitesse et de créer des zones de protection nécessaires. Leur emplacement reste très stratégique.

Montant de l'opération	5.076 € HT
-------------------------------	-------------------

Le financement de l'opération serait le suivant :

- **Montant de l'opération:** 5.076 € HT.
- Amendes de Police : 2.538 €

Sachant que le contrat de maintenance sera porté par la commune.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré :

DECIDE

- **DE DEMANDER** au Conseil Départemental 83 l'attribution d'une subvention de 2.538 € au titre de la répartition des recettes provenant des amendes de police pour aider la commune à financer la réalisation des installations de sécurisation ci-dessus indiquées,
- **DE DONNER** tout pouvoir à M. le Maire pour mener à bien la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Fait et délibéré à Tourrettes, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Camille BOUGE